

L'accessibilité ou la solidarité réinventée

Serge Ebersold, professeur du Cnam, chaire Accessibilité

Publié le 4 octobre 2017 – Mis à jour le 7 novembre 2018

La consécration de la notion d'accessibilité dans le langage public, scientifique ou politique reflète l'avènement d'un nouvel âge de l'accessibilité. Induite par l'avènement d'une société fondée sur la connaissance, elle constitue un imaginaire social porté par une nouvelle conception de la citoyenneté et de la solidarité.



Par-delà les enjeux liés au vieillissement de la population et à ceux renvoyant à la nécessaire inclusion des personnes présentant une déficience, ce nouvel âge de l'accessibilité renvoie aux formes d'autonomie conférées aux individus pour être les « acteurs de leur devenir » et s'adapter à l'évolutivité de contextes de plus en plus évolutifs et incertains. L'accessibilité constitue en cela un nouvel imaginaire social qui est né des transformations historiques, sociales et culturelles qui se sont dessinées depuis la fin du XXe siècle et autour duquel se redéfinissent les manières de faire société, s'affirment d'autres manières de fonder le lien social et de concevoir l'action publique.

Cet imaginaire social revendique ainsi une conception expérientielle de la citoyenneté matérialisée par un exercice effectif de droits individuels permis par des législations interdisant toute forme de discrimination. Il renvoie aux enjeux démocratiques inhérents à la nouvelle économie des obligations entre la société et les individus et au « nous affiliateur » permis par l'accès aux droits. Il invite à se distancier d'une acception consommatoire du droit privilégiant la multiplication de « droits à » pour mettre l'accent sur un « droit de » centré sur la parité de participation.

Prévenir les vulnérabilités grâce au souci d'accessibilité universelle

À l'injustice d'une société génératrice d'insécurité sociale, cet imaginaire social substitue par ailleurs les iniquités d'une société dont l'inaccessibilité engendre des discriminations institutionnelles qui entravent l'implication individuelle dans le bien-être collectif. Il promeut des formes personalistes de solidarités visant la protection des possibilités de participation en lieu et place des formes collectives de solidarités nées de la société salariale autour des inégalités économiques et monétaires. Le souci d'accessibilité universelle a vocation à prévenir toute forme de vulnérabilité : il permet aux écoles de garantir la réussite de tout élève, indépendamment de ses caractéristiques ; il conduit les administrations à faire du confort d'usage des services le moyen de transformer le citoyen abstrait des textes en un usager expérimentant concrètement sa condition de citoyen.

La force novatrice de l'accessibilité

Cet imaginaire social reconfigure en outre l'action publique autour de formes de normativité fondées sur l'innovation. La force novatrice du souci d'accessibilité réside dans la contextualisation de l'application des textes et des normes techniques pour mettre en adéquation l'accès potentiel aux lieux et aux rôles sociaux avec l'accès réel, tel qu'expérimenté par la personne. Elle découle en cela de l'effet d'entraînement des conventions élaborées pour légitimer territorialement, organisationnellement et fonctionnellement la question de l'accessibilité au regard des enjeux comme des besoins locaux et des habitudes de vie. Ces conventions président aux mécanismes transformant les avancées technologiques liées à l'accessibilisation des environnements sociaux en innovations sociales. Elles président aussi à l'interpénétration des facteurs permettant de faire environnement en agissant conjointement sur les dimensions individuelles et collectives. L'accessibilité ne se décrétant pas, elles sont au cœur des ruses et des routines déployées par les professionnels pour contextualiser leurs pratiques, inclure dans leurs pratiques l'expertise et les expériences individuelles et développer des pratiques collaboratives.

En tant qu'imaginaire social, la notion d'accessibilité prend la forme d'un langage dont les composantes symboliques reflètent de nouvelles conceptions de la citoyenneté et à des manières d'être et de faire essentielles à l'édification d'un « nous solidaire ». En tant que catégorie d'action publique, elle est portée par impératif normatif faisant de l'innovation et d'un « nous participatif » le moyen de faire société.

Par Serge Ebersold,
professeur du Cnam,
chaire Accessibilité,
membre du [Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique](#).

👉 | Action sociale | Handicap

Le dernier Cnam mag'

LE CNAM MAG' #9

Société numérique, société inclusive ?

1 mai 2018

[+ Retrouvez tous les numéros](#)

Le Lise

Découvrez le Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique.

Leçon inaugurale

Cet article est tiré de la leçon inaugurale de Serge Ebersold, à visionner [ici](#).

<http://blog.cnam.fr/social/accessibilite/l-accessibilite-ou-la-solidarite-reinventee-947526.kjsp?RH=1517395543687>